



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Aliments du bétail

Question écrite n° 37962

Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur l'urgence des mesures à prendre en matière d'incorporation des céréales dans l'alimentation animale. Aucune précision sur ce projet indispensable pour rééquilibrer les conditions de concurrence entre les élevages de la CEE n'ayant été prise au récent sommet de Bruxelles, il demande si une décision est prévue à ce sujet lors des prochaines négociations sur les prix agricoles.

Texte de la réponse

Reponse. - dans les aliments composés que l'on constate depuis une dizaine d'années, de favoriser l'accroissement des débouchés de céréales communautaires et de rétablir des conditions de concurrence normales entre régions de la Communauté, la France a demandé et obtenu du Conseil européen l'examen par la commission de mesures destinées à favoriser l'utilisation de céréales en alimentation animale. Un premier projet de règlement du Conseil, élaboré par la commission au début du mois d'avril, portant les règles générales pour l'incorporation de céréales dans l'alimentation animale, prévoyait une prime aux quantités de céréales supplémentaires utilisées par un opérateur dans le secteur de l'alimentation animale. Le montant de la prime serait fixé à un niveau qui permette d'assurer la compétitivité des céréales avec les produits concurrents. La France a rejeté ce projet et négocie actuellement la mise en œuvre d'une prime d'un montant croissant avec le taux d'incorporation de céréales dans l'alimentation animale, qui a la fois favorise l'augmentation des taux de céréales pour les opérateurs qui sont à la moyenne communautaire d'incorporation, et encourage le maintien des taux de céréales pour ceux qui sont au-dessus de la moyenne communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Goasduff Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37962

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1085

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1963